

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUILLET 2023

PRESENTS : Messieurs A. VERNISSE – D. QUEZET – P.WUILLEMIN – J.J. COMBARET – S. GUYOT.

Mesdames : O. TIERSONNIER - D. DEVAUX - L. BISCHOFF – R. POUPELIN – N. CERCLE.

Absente : Mme V. BONNEMOY.

Procuration : Mme V. BONNEMOY à M Patrick WUILLEMIN.

Secrétaire de séance : Mme Roselyne POUPELIN

Le compte rendu de la séance du 15 Mai 2023 est approuvé à l'unanimité.

Informations données par Mr Le Maire :

- Réussite des manifestations : espace des créateurs, barbecue géant.
Pique-nique des familles.
Brocante et portes ouvertes au CPI.
- Réouverture du « bistrot gourmand » depuis le 14 juillet 2023.
- Ouverture du camping « Le Moulin Bleu » depuis le 15 juin 2023.
- Passage du jury de la commission des villages fleuries (visite parcours de santé et écluses).
- Arrêté restriction d'eau – La Besbre toujours en vigilance.
- RPI réunion du 15 juin : effectif annoncé 52 enfants.
- Félicitations aux élèves de CM2 qui ont remporté le 1^{er} prix au concours Jean Zay, récompense un voyage à Paris.
- Cantine scolaire : les repas seront confectionnés par la cantine de Varennes sur Têche avec une pause méridienne un peu diminuée en raison de contraintes de transport scolaire.
- Bulletin n° 24 distribué.
- Beaucoup d'ambrosie sur la commune.
- Finances : pas d'observations particulières.

Contrats personnel communal.

Le maire informe l'assemblée qu'il y a lieu d'avoir recours à un recrutement en contrat CDD d'accroissement temporaire d'activité pour les besoins du service de l'agence postale (remplacement congés, et régulièrement une semaine par mois), l'entretien des locaux, mairie et salle polyvalente. Un contrat a été conclu avec Mme Murielle Meunier de Trézelles à compter du 17 juillet et pour une durée d'un an.

Pour l'école, service à la cantine, garderie, accompagnement dans le bus, et entretien des locaux, le contrat de Coralie Garrivier vient d'être renouvelé pour une durée d'un an.

Le tableau des effectifs est mis à jour.

Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 01.01.2024.

La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente du secteur public local. Instauré au 1^{er} Janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes). Il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions.

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

autorise le changement de nomenclature budgétaire et comptable des budgets de la commune de TREZELLES et à signer toutes les pièces nécessaires.

Contrat Gretco Inspection.

Monsieur Le Maire informe les membres qu'il est nécessaire, afin d'être en conformité avec la réglementation en vigueur, de faire procéder à des vérifications électriques, gaz et alarme incendie dans les locaux de la mairie et de la salle polyvalente, chaque année.

Après examen du devis présenté par GRETCO INSPECTION, les membres décident la proposition faire pour un montant de 660 € HT pour cette année et autorisent le Maire à signer le contrat.

Extension Columbarium.

Monsieur Le Maire informe les membres qu'il est nécessaire de prévoir l'extension du columbarium, à ce jour il reste une seule case de libre et très peu de places libres pour des concessions dans le cimetière.

L'entreprise Granimond qui avait été retenue en 2011 pour la confection et la pose d'un premier columbarium a été sollicitée. Plusieurs propositions ont été faites, après examen des propositions, les membres à l'unanimité décident de retenir le columbarium « prestige 9 familles : granit rose Boréal Poli pour un montant de 7 669,35 € HT identique au premier.

Une demande de subvention sera faite auprès du Conseil Départemental au titre de la Solidarité Départementale 2024, de l'Etat au titre de la DETR 2023.

Désignation du référent déontologue de l'élu local du CDG03.

Monsieur Le Maire rappelle que, conformément à l'article L.1111-1-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les élus membres du conseil municipal de Trézelles doivent exercer leur mandat dans le respect des principes déontologiques consacrés par la charte de l'élu local.

Les membres du conseil municipal décident de désigner le référent du cdg03 comme référent déontologue des élus locaux de la commune de Trézelles et approuvent la convention d'adhésion.

Adressage sur la commune.

Il a été décidé lors d'un précédent conseil municipal de continuer l'adressage sur toute la commune.

Une proposition a été faite par la Ste Adage de Roanne. Après examen de celle-ci, les membres décident de choisir une numérotation métrique des voies et acceptent le devis qui s'élève à la somme de 4000 € HT soit 4 800 € TTC.

Travaux église – demande de subvention et souscription Fondation du Patrimoine.

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'il avait été évoqué de faire procéder à quelques travaux dans l'église :

- Mise aux normes de l'électricité, réparation de la porte, remise en service des cloches, réfection vitraux, démoussage du toit et sondage et recherche de décors peints.

Le conseil municipal, à l'unanimité décide de déposer les demandes de subventions auprès de l'Etat (DETR), Conseil Départemental, Conseil Régional et auprès de la Fondation du Patrimoine d'Auvergne et à signer la convention avec cet organisme et verser la cotisation de 100 €.